

DIRECTEUR DU CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

**Extrait individuel de la décision
n°AUT-SO1-2024-02-28-A-00027306
portant délivrance d'une autorisation d'exercer**

SAFE&TRUST PROTEC
A l'attention du dirigeant
21 RUE LOCUSSOL
16100 COGNAC

Le Directeur du Conseil national des activités privées de sécurité,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret du 30 septembre 2022 portant nomination du Directeur du Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu la demande présentée le 27/02/2024, par le dirigeant ou gérant, pour obtenir une autorisation d'exercer, pour le compte de l'établissement SAFE&TRUST PROTEC sis 21 RUE LOCUSSOL 16100 COGNAC.

Considérant qu'il résulte de l'instruction que cette demande est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

DECIDE

Article 1 : Une autorisation d'exercer numéro **AUT-016-2123-02-28-20240913036** est délivrée à SAFE&TRUST PROTEC, sis 21 RUE LOCUSSOL, 16100 COGNAC et de numéro SIRET ou autre référence 98336930700019.

Article 2 : Elle autorise son bénéficiaire à exercer la ou les activités privées de sécurité suivantes :

- Protection physique des personnes

Article 3 : En application des articles L612-16 et L612-17 du code de la sécurité intérieure, la présente autorisation d'exercer peut être retirée ou suspendue à tout moment si les conditions initiales de sa délivrance ne sont plus remplies.

Fait à Bordeaux, le 28/02/2024

Pour le Directeur du Conseil national des activités privées de sécurité
et par délégation, le Délégué territorial



Fabian PAGES

Vous pouvez contester la présente décision en exerçant un recours contentieux devant le tribunal administratif du ressort territorial de votre lieu de résidence. Ce recours doit être présenté dans un délai maximal de deux mois suivant la date de notification de cette décision.



CS 30017 – 33070 Bordeaux Cedex

Téléphone : +33 (0)1.48.22.20.40 – cnaps-dt-sud-ouest@interieur.gouv.fr

Etablissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur - www.cnaps.interieur.gouv.fr